

## Y A-T-IL QUELQU'UN QUI PUISSE « DIRE QUE NON » DANS L'AVION ?

« Robert Lévy, psychanalyste, président actuel de l'Association Analyse Freudienne, nous a fait l'amitié d'intervenir dans le cadre de l'enseignement de l'EPEP, " Comment la clinique contemporaine interroge-t-elle la fonction paternelle? Lectures croisées : clinique de l'enfant, clinique de l'adolescent, clinique de l'adulte" le samedi 23 mars 2019, à l'ALI, à Paris. Nous avons estimé son intervention, " Y-a-t-il quelqu'un qui puisse "dire que non" dans l'avion?", fort intéressante et il a donné son accord pour sa publication éventuelle sur le site de l'ALI. Nous lui exprimons nos vifs remerciements.

I. Beaumont, M. Bergès-Bounes, S. Calmettes, J. Froissart, D. Janin, L.Sciara »

## Y A-T-IL QUELQU'UN QUI PUISSE « DIRE QUE NON » DANS L'AVION ?

**« Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leur parole, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien ni de personne, alors c'est la en toute beauté et en toute jeunesse le début de la tyrannie ».**

PLATON (429-347 av JC 5 extrait de LA REPUBLIQUE)

Tout d'abord deux questions :

La première : qu'est-ce qu'une mère ?

Je reprendrai volontiers la définition de Winnicott (L.E. Prado de Oliveira, *La haine en psychanalyse*, p.55, Liber, 2018) : « quelqu'un capable de haïr sans détruire ... »

La seconde : qu'est-ce qu'un père ? Je proposerai :

«quelqu'un qui puisse 'dire que non ».

Evidemment, notre contemporanéité nous oblige à reprendre ces questions dans une perspective moins - ou plus du tout - genrée.

En effet, la famille du style bourgeoisie du XIXe a fait long feu et même chez ceux qui se définissent encore dans un repérage « différence des sexes », le genre n'influe plus autant, voire plus du tout, dans la répartition des attributions de ce qui est la tâche attendue d'un père et de celle attendue d'une mère.

Je ne développerai pas plus aujourd'hui cet aspect, mais je signale simplement que notre clinique actuelle nous oblige à revoir les catégories qui pouvaient être celles avec lesquelles nous avons travaillé auparavant.

Il est clair que l'apport de Lacan dans cette matière est considérable et que la répartition proposée des catégories de la sexualité est d'un grand éclairage quant à nos repérages actuels, notamment en ce qui concerne la question des jouissances côté homme et côté femme.

Si la fonction paternelle est bien celle qui trouve son ancrage dans les lois du langage qui régissent le rapport à la parole et au discours, il faut bien par conséquent qu'il y en ait au moins un qui puisse 'dire que non' pour qu'il y ait efficacité de cette fonction pour un enfant ...

Je me cantonnerai aujourd'hui à développer la question de ce père-là, celui qui se définit par sa fonction.

A ce titre, je dois dire mon grand scepticisme sur le prétendu « déclin du père ou de sa fonction » ; Y croire serait confondre, à mon sens, la fonction paternelle avec le père de la bourgeoisie.

En revanche, il y a toujours difficulté pour que quelqu'un assume cette fonction auprès d'un enfant ; cela n'a rien d'actuel, et toujours existé en raison des difficultés spécifiques que requiert cette énonciation d'un « dire que non », à différencier bien sûr de la censure, du « dire non » banal et surtout de l'autoritarisme du père violent dont le père de Schreber est une figure paradigmatique ...

La question est toujours la même au fond, lorsqu'une famille s'adresse à nous pour des difficultés dont le symptôme supporté par l'enfant témoigne d'une forme de discrédit de la parole ...

Un discrédit dont on perçoit souvent très vite qu'il est le résultat de cette difficulté d'une mise en place de la fonction paternelle.

Et même si on peut adhérer à l'idée du déclin social de l'imaginaire paternel bourgeois, il n'en demeure pas moins que la fonction paternelle est toujours à l'œuvre ou en manque d'œuvre, voire même désœuvrée, s'il n'y a pas quelqu'un auprès d'un enfant qui puisse « dire que non ».

Lorsque l'on parle d'exception liée au père, c'est à mon sens celle qui, liée à la parole, assure sa mise en acte comme fonction ; en d'autres termes c'est celui ou celle qui peut assurer la performativité du langage pour un enfant. Ce n'est pas une mince tâche, puisqu'entrer dans le langage ne suffit pas à en assurer sa performativité ..

Une fois entré dans la métaphore du signifiant du nom du père tout reste à faire c'est à dire l'effectuation de la fonction paternelle.

Ainsi il faut une opération supplémentaire assurée par un tiers, celui qui n'est pas pris dans un lien de jouissance directe avec l'enfant, pour que cela puisse s'opérer.

Je dirai même plus, il faut que ce soit quelqu'un qui accepte de renoncer à toute complicité imaginaire avec l'enfant et sa mère, pour qu'un enfant entende que langue et jouissance ne sont pas du même ressort ...

Arrivé à ce point, je reprendrai les remarques de Louis Sciarra 5 (*Retour sur la fonction paternelle dans la clinique contemporaine*, p.21, érès, 2016) :

« L'évanescence progressive de l'autorité du père, voire sa disqualification, la dénonciation ou même la vindicte qu'il suscite parfois, contribuent-elles à modifier cette fonction ? Dans quelle mesure la fonction paternelle serait-elle menacée de désuétude, et même d'obsolescence ? Ne serait-elle pas plutôt une fonction intemporelle inhérente à notre condition humaine, celle qui fait de nous des *parlêtres*, des êtres qui énoncent la parole, qui sont assujettis aux lois du langage et structurés par le désir qui les interpelle, chacun le temps d'une vie? ».

En effet, la fonction paternelle ne dépend aucunement de la façon dont le social fait du père quelque chose de différent suivant les cultures et les états de chaque société.

Et ce n'est pas parce qu'aujourd'hui les pères sont très présents dans le nursing de leurs enfants que pour autant la fonction paternelle ne peut pas s'exercer.

En revanche, toute la description que Louis Sciara fait de l'obsolescence, de l'évanescence etc.. attribuées à notre père moderne, me semble bien plus concerner le discours du maître.

Le discours du maître, en raison de sa déstabilisation par le discours capitaliste qui l'empêche d'assurer sa fonction, ne parvient plus à mettre en œuvre sa fonction régulatrice entre les quatre discours et de ce fait, laisse en apparence le père dans une certaine forme d'évanescence, alors qu'il n'en est rien, puisque la fonction paternelle est, comme le dit très bien Louis Sciara, également un invariant...

Il ne faut pas confondre la forme et la structure ; par conséquent si la forme change (la forme donnée au père suivant l'époque), la structure (la fonction paternelle), elle, ne change pas.

J'ajouterai donc que dans les démocraties contemporaines ce n'est pas tant la remise en cause historique du père qui prévaut même si c'est effectivement le cas, contrairement à ce que Louis Sciara écrit p.21 dans le même ouvrage, mais le discours du maître ...

C'est d'ailleurs bien en effet parce que le père n'est pas réductible au géniteur que nous pouvons travailler dans une clinique contemporaine qui, bien qu'ayant en effet modifié historiquement ses apparences, c'est à dire sa façon parfois de se représenter, n'en a pas pour autant modifié sa structure ou ses structures ...

Oui c'est bien « au-delà du père », qu'il y a la fonction dont il est « l'agent » et c'est précisément ce qui produit ce qu'on appelle l'Autorité.

Avec ce complément nous aurons en filigrane la dimension de « l'auteur » qui est un des éléments constitutifs de la fonction paternelle.

Par conséquent, à la différence du pouvoir qui lui, s'impose, il n'y a d'autorité que lorsque celle-ci est reconnue par celui qui consent à s'y soumettre. C'est bien le problème que rencontrent les parents, car justement les enfants ne consentent jamais très facilement à se soumettre à l'autorité de leurs parents. D'ailleurs pourquoi, me direz-vous, y aurait-il une quelconque nécessité à faire autorité auprès d'un enfant ?

La réponse est assez simple, c'est l'autorité qui permet de poser un certain nombre de limites sans lesquelles tout enfant se trouverait en situation d'angoisse. Contrairement à ce que l'on croit à priori, ce n'est pas l'autorité qui angoisse les enfants mais le manque de limites que les parents confondent souvent avec la liberté.

Or Il faut bien qu'un parent soit l'auteur de ces limites pour que puisse se baliser petit à petit l'espace psychique d'un enfant de telle sorte que s'inscrive ce que l'on appelle l'ordre symbolique.

C'est le rôle de la fonction paternelle d'y veiller, c'est une fonction de normativité qui revient à celui qui est reconnu comme représentant de l'Autorité dans la famille, c'est donc celui sur qui repose le signifiant de la loi qui donnera une légitimité à son « dire que non ».

Mais n'oublions pas que les parents ont un rôle prépondérant et premier dans la construction psychique de l'enfant, et l'autorité qui n'est pas l'autoritarisme, permet d'assurer cette inscription.

C'est une Inscription qui ne pourra pas être déléguée ensuite à l'école si elle n'a pas été assurée par les parents dans un premier temps.

L'autorité n'est pas non plus la violence ; on peut même dire que, dès lors que la violence prendrait le pas, ce

serait l'échec de l'autorité ; en d'autres termes, toute manifestation physique d'autorité vient faire la démonstration pour l'enfant que la parole ne vaut rien : « non seulement exercer une autorité n'est pas la même chose qu'user de la force (de violence), mais les deux phénomènes s'excluent mutuellement » (A Kojève a écrit en 1942 *La notion de l'autorité*, p.61, nrf Gallimard, 2004).

Par conséquent il n'y a pas d'autre autorité que celle qui passe par le langage, de même il n'y a pas d'autre fonction paternelle que celle qui passe par le langage.

A moins évidemment de s'en référer à ce que sont les hiérarchies de l'organisation du règne animal dans lesquelles cette question est « naturellement » réglée par la place du mâle dominant.

Pas d'humain donc sans entrée dans le langage, par conséquent la fonction paternelle c'est cette fonction d'inscription de l'ordre symbolique qui commence déjà par définir un locuteur et un locuté; de la même façon, la loi ne se vérifie qu'à la condition qu'il y ait un auteur et un sujet.

Mais l'autorité c'est également l'Autorité du symbole qui assure une permanence de l'interdit.

La violence ne peut aller qu'à l'encontre de ces éléments parce qu'elle chosifie l'autre dans un statut d'objet, objet de la violence qui de ce fait annule tout sujet en rendant impossible du même « coup » le statut d'auteur, d'autorité donc.

Ainsi pas d'antagonisme entre liberté et autorité, il faut lever la confusion théorique opérée par « l'identification libérale du totalitarisme à l'autoritarisme et l'inclination concomitante à voir des tendances totalitaires à toute limitation de la liberté » comme l'évoque fort à propos Hannah Arendt.

C'est très exactement ce pas que franchit l'humanité par la substitution du droit à la force.

Ainsi, pour Kojève, le juridique implique nécessairement, lors d'une interaction entre deux êtres humains, l'intervention d'un tiers impartial et désintéressé.

Il définit quatre types d'autorité : du maître, du père, du juge et du chef, chacune fondée sur des causes distinctes".

Mais ce que je retiendrai surtout de cette démonstration de Kojève, c'est le fait que, comme il l'écrit dans ce livre de référence déjà cité :

« si l'ordre donné provoque la discussion, c'est-à-dire contraint celui qui le donne de faire quelque chose soi-même—à savoir discuter- en fonction de l'ordre donné, il n'y a pas d'autorité. Encore moins si la discussion aboutit à l'abandon de l'ordre ou même à un compromis, c'est-à-dire précisément à un changement de l'acte qui était censé provoquer un changement au dehors sans changer soi-même. (...) Toute discussion est déjà un compromis, car elle équivaut à ceci : « faites telle chose sans condition. – non je ne la ferai qu'à condition que vous fassiez telle autre chose, à savoir que vous me convainquiez. – d'accord je cède sur ce point ».

C'est ici un élément très important que nous livre Kojève pour nous repérer dans les aléas de la difficulté des parents à 'dire que non' comme nous allons le voir maintenant.

Mais il n'est pas non plus de société humaine qui n'exige un renoncement, renoncement toujours lié à une forme de jouissance ; et c'est bien ce qu'engendre l'autorité parentale lorsqu'elle impose des limites qui sont-elles mêmes limites de la jouissance immédiate de l'enfant.

En effet c'est, me semble-t-il, la vraie question de l'autorité : comment limiter la jouissance ?

Ou en d'autres termes comment permettre à l'enfant de faire l'expérience que l'amour de sa mère n'est pas infinie en faisant l'expérience d'un 'non' qui limite l'amour maternel en opérant une séparation entre amour

maternel et tendresse ?

C'est également là où les choses se compliquent, car il ne s'agit pas seulement d'amour mais de la jouissance de l'enfant et également de celle des parents, comme nous allons l'envisager, qui souvent rencontrent un mode de partage dans ce que Kojeve appelait comme indiqué ci-dessus le « compromis de la discussion » ...

Limiter les jouissances, c'est au fond ce à quoi la fonction paternelle contribue par sa mise en acte. Quand j'évoque la mise en acte que je différencie tout de suite de ce qu'est un passage à l'acte, car le passage à l'acte c'est justement la réponse la plus fréquente au déficit d'autorité.

Evoquons ici ce fait que les parents ont une fonction primordiale d'éducation. Or, qu'est-ce que l'éducation, si ce n'est aider un enfant à supporter peu à peu l'écart entre le besoin et sa satisfaction immédiate?

Pour ce faire c'est, comme l'évoque Lacan, avant tout la mère qui introduit l'enfant dans un ordre symbolique où la limite de la jouissance s'applique d'abord à elle, puis à l'enfant.

Dans cette mesure, la fonction paternelle c'est donc ce qui permet qu'un enfant tolère de mieux en mieux qu'il n'y a pas de réponse instantanée à ses besoins, à sa jouissance. C'est ce qui permet d'introduire un peu de métaphore là où l'instantanéité de la jouissance faisait loi, fait loi.

Le père, ou ce qui en fait fonction, vient donc à cette place comme produit de la métaphore du nom qui signifie la loi.

D'ailleurs, c'est dans une sorte de court-circuit entre la pulsion et sa mise en acte que l'on reconnaît l'hyperactivité dans laquelle les parents ne parviennent plus à contrôler l'excitation, et que les enseignants ne parviennent pas non plus à juguler.

C'est ce qu'on appelle maintenant « trouble de l'attention ».

Ce fameux « TDAH » qui n'a d'autre intérêt que de représenter ce court-circuit entre le besoin et sa satisfaction sans médiation métaphorique ; court-circuit où l'on reconnaît également les passages à l'acte violents des adolescents ou jeunes adultes chez lesquels l'autorité parentale a été mise en échec très tôt ou plus simplement n'a pas eu lieu. En effet chez ces adolescents, l'absence d'autorité n'a pas permis de médiation entre les exigences du besoin et celles de la satisfaction.

On trouve très souvent chez ces jeunes, un déficit de langage très important dans lequel on remarque ce manque de capacités métaphorique, source de ce court-circuit qui laisse sans recours.

Ainsi la première autorité d'une loi à laquelle tout humain est soumis, c'est celle du langage et son premier effet est sans nul doute de constituer du sujet.

L'enfant se construit donc comme sujet en empruntant le langage à l'Autre qui s'adresse à lui et qui le suppose comme sujet.

Il faut que je puisse supposer déjà à mon enfant que lorsqu'il crie ça a un sens pour que j'interprète ce sens et que j'intervienne pour le soulager du froid ou de la faim (on se reportera au travail de Jean Bergès).

Pourtant si la fonction paternelle suppose, ou impose une limite à la jouissance, c'est pourquoi c'est un exercice qui nécessite que celui qui l'énonce ne soit pas lui-même pris dans une forme de complicité avec cette jouissance.

Aussi il s'avère fondamental que la mère puisse faire référence à un tiers entre elle et son enfant ; tiers référent qui désigne à l'enfant qu'il y a bien un maître du désir qui ne peut se réduire à lui-même et qui lui

est extérieur.

C'est seulement à ce prix que le futur auteur de sa vie pourra contribuer à un : « vivre ensemble » autour du défaut structural de jouissance et ce, même si notre société consumériste nous envoie sans cesse des messages via le discours capitaliste, qui contribuent à nous faire croire qu'il existe bien une jouissance totale que l'on pourrait s'approprier enfin en s'achetant tel ou tel produit.

Mais revenons un peu sur cette fameuse complicité imaginaire avec l'enfant que l'on rencontre souvent chez des parents qui laissent au conjoint le soin d'exercer l'autorité en étant complice avec l'enfant contre le parent d'autorité.

C'est ce qui se présente sous la forme d'un soi-disant désaccord entre les parents sur les points de vue éducatifs mais qui n'est en fait rien d'autre qu'une des nombreuses formes de complicité imaginaire avec l'enfant ; complicité dans laquelle l'un des parents se retrouve imaginairement en tant qu'enfant qui s'oppose à ses parents.

Ce type de difficulté est très pervertissante pour l'enfant car c'est la loi dans son ensemble c'est-à-dire celle de la parole qui est pervertie.

Par exemple qu'un des parents accepte ce que l'autre vient d'interdire en ajoutant le plus souvent : « tu ne le diras pas ».

Dans ce cas bien sûr, l'autorité ne peut pas s'exercer puisqu'elle est invalidée par l'un des parents et de ce fait rendue caduque. Les parents ne savent pas à quel point il est très important de pouvoir soutenir un accord entre eux à propos des options qu'ils prennent sur telle ou telle autorisation.

Ils ne se rendent souvent pas compte qu'ils peuvent être en désaccord sur tel ou tel point mais pas devant l'enfant car cela équivaut toujours pour l'enfant à devoir faire le choix entre papa et maman et qui revient à exacerber le choix œdipien.

Les parents ont souvent des enjeux de pouvoir entre eux, qu'ils règlent par ces conflits d'autorité sans s'apercevoir qu'ils instrumentalisent en toute bonne foi leur enfant.

La conséquence c'est bien sûr l'impossibilité pour l'enfant d'accepter une quelconque autorité bien au-delà de celle des parents. Ces derniers n'imaginent pas que lorsqu'un enfant peut obtenir de maman ce que papa a interdit ou vice versa, ce n'est pas seulement le parent qui exerce l'autorité qui se trouve invalidé mais c'est la parole elle-même et, par conséquent si la parole est invalidée, c'est l'autorité qui ne peut faire sens.

Je voudrais insister sur ce point fondamental car c'est toute la question du symbolique et de sa construction se trouvent ici ramassés puisque, ce que le parent invalide c'est la fonction performative du langage, « dire c'est faire » et dans cette invalidation du discours de l'autre parent c'est l'écart entre dire et faire qui se creuse ou plus simplement qui perd toute performativité.

Il y a aussi des parents qui de plus en plus dorment avec leurs enfants et viennent consulter pour des angoisses diffuses de leurs enfants.

Dans ce cas bien souvent ils expliquent qu'ils ne parviennent pas à s'opposer à la venue de leur enfant dans leur lit la nuit ou bien que leur enfant ne peut pas dormir s'il n'est pas avec eux dans leur lit. A chaque fois il faut se poser la question de savoir à qui profite cette pratique?

La réponse est toujours la même : le profit va toujours à celui des parents qui se plaignent de ne pas avoir suffisamment d'autorité pour empêcher cela.

J'ai même entendu une mère vivant seule avec son fils de 11 ans qui me disait très bien savoir que son fils ne

devait pas dormir dans son lit ; c'est pourquoi elle préférait dormir dans le lit de son fils et pensait ainsi qu'elle ne transgressait pas l'interdit que son fils vienne dans son lit.

En fait ce n'est pas un manque d'autorité , mais là encore une complicité dans la jouissance avec l'enfant pour ne pas être seule ou bien dans d'autres cas pour ne pas rester seule avec le mari dans le lit conjugal ou bien encore plus prosaïquement mettre l'enfant littéralement en lieu et place du mari.

Nonobstant le fait que ces pratiques instrumentalisent les enfants, on se heurte dans ces cas à des questions, qui sous couvert de manque d'autorité, ne font en fait que démontrer qu'il n'y a pas de fonction paternelle en exercice dans la jouissance partagée avec un enfant.

Ainsi nous entendons que l'exercice de cette fonction suppose déjà une certaine forme de renoncement à la jouissance avant tout du côté parent.

Une autre forme de difficulté d'autorité que l'on rencontre assez souvent chez certains parents c'est celle qui consiste à dire que l' « on n'y arrive pas » , qu' « il fait ce qu'il veut » et quoi que l'on fasse « il n'en fait qu'à sa tête avec la force qu'il a ».....

Bien souvent on voit arriver à la consultation un tout petit bonhomme de 4 ou 5 ans et effectivement on ne comprend pas que l'on puisse être dépassé par un si petit modèle.

Pourtant justement toute la question est bien là posée dans la disparité entre le discours tenu par les parents sur ce petit bonhomme et le petit bonhomme en chair et en os.

On s'aperçoit de l'écart entre l'enfant dont on parle, c'est-à-dire celui du fantasme des parents et celui que l'on rencontre dans la réalité.

Il s'agit alors d'amener ces parents à pouvoir dire quelque chose du fantasme qu'ils ont construit sur la toute-puissance de leur enfant ; en d'autres termes de pouvoir les confronter à cet enfant tout-puissant qu'ils soutiennent inconsciemment face à celui de la réalité si petit.

Un autre exemple très intéressant est celui de parents qui viennent consulter parce que leur fille ainée de 6 ans est dans un excès permanent, tant en ce qui concerne ses démonstrations affectives à l'égard de ses parents qu'en ce qui concerne ses colères et son manque de limites en toute chose.

Le père s'exprime tout d'abord en évoquant combien elle réussit à le faire sortir de ses gonds alors qu'il est au demeurant un homme placide et sans excès. Je lui demande alors avec qui d'autre il a pu éprouver ce genre d'excès, il hésite, réfléchit, puis sans hésiter évoque sa propre femme.

Cette petite fille a bien réussi à susciter cette passion que seule sa mère suscite auprès de son père, père qui de ce fait ne peut exercer d'autorité au près d'elle puisque cette petite fille imaginaire est à la même place que sa femme avec laquelle il partage également ce genre de passion.

On voit ici que la question œdipienne n'est pas seulement du côté de l'enfant même si cette petite fille va chercher à exacerber cette question en suscitant également la colère de sa mère lorsqu'elle lui dit par exemple que sa nounou devrait bien mieux être la femme de son père.

La maman de cette petite fille évoquera elle aussi qu'elle se met en colère avec elle sur un mode passionnel qui ne lui convient guère puisqu'elle y retrouve exactement la même colère que celle qu'elle éprouvait dans son enfance avec sa propre mère avec qui elle se battait en permanence.

Là non plus, pas de fonction paternelle possible puisque la maman reproduit sa propre histoire d'enfant avec sa fille.

Autant dire que dans ce cas l'autorité ne peut s'exercer que si les parents peuvent renoncer au fantasme de toute puissance de leur enfant pour adopter et reconnaître alors leur enfant de la réalité.

C'est à ce prix que pourra s'exercer une quelconque autorité.

Vous avez sans doute tous entendu déjà qu'un enfant devait être désiré pour vivre, il va sans dire que ce qui se joue dans le hiatus entre l'enfant que l'on a imaginé et celui de la réalité est absolument capital et que ça n'est que dans le renoncement des parents à cet enfant merveilleux de leur imaginaire, c'est-à-dire celui de leur fantasme, que pourra s'exercer leur autorité.

Ce n'est qu'à ce prix, donc celui d'un renoncement à la complicité imaginaire avec leur enfant (plus exactement avec l'enfant de leur fantasme) qu'ils pourront s'autoriser alors à être des éducateurs car être éducateur de son enfant ne se conquiert qu'en renonçant un peu à la part de narcissisme toujours en jeu dans le désir d'enfant.

C'est un désir de réparation de sa propre histoire ou bien tout simplement un désir que cet enfant soit celui qui réalise ce que moi-même je n'ai pu mener à bien. .

C'est donc toujours le narcissisme des parents qui est l'enjeu du manque d'autorité ou, en tout cas de la difficulté de la mise en œuvre de la fonction paternelle.

Il y a aussi le parent « copain », autre figure du manque d'autorité dans laquelle le parent annule toute différence, dans l'angoisse d'avoir à « faire le père » ou « la mère », ce sont des parents qui souvent se font appeler par leurs prénoms.

Ici il s'agit du déni de la différence des générations où les parents veulent inconsciemment faire l'économie d'exercer l'autorité en mettant tout le monde sur le même pied et attendent surtout de l'enfant qu'il fasse lui-même preuve d'autorité en intégrant les limites de l'humain sans que la langue d'un Autre, d'un Auteur ait eu à s'engager en quoi que ce soit.

Parfois il s'agit d'un père qui, ayant eu lui-même un père non pas auteur mais autoritaire, ne peut pas faire autorité auprès de son enfant. Puisqu'il croit qu'il serait à la place de son 'persévère' alors qu'en fait il n'est à nouveau qu'à la place de l'enfant maltraité. Il préfère être copain pour éviter cette expérience de répétition de sa propre histoire.

Dans ce cas de figure il ne laisse aucune place à son enfant comme différent de lui-même, aucune place pour une histoire différente non plus, et ce type d'aliénation à l'histoire de l'autre peut créer de très graves difficultés chez l'enfant.

On retrouve cette question liée très souvent dans des cas d'enfants qui se font exclure de toutes les écoles.

Ainsi, des parents venus consulter pour ces raisons, s'aperçurent au cours de la consultation qu'ils avaient toujours fait passer les plaisirs, les récompenses avant le travail pour leurs enfants.

Et, dans ce cas, j'ai pu assister à l'effondrement de ce père dans l'incapacité d'exercer la moindre fonction auprès de ses fils en raison de sa propre histoire. En effet, il avait perdu son père très jeune et avait dû travailler dès son plus jeune âge ; pourtant devenu père il se révélait incapable de mettre des limites et des exigences de travail à ses enfants de peur qu'ils ne l'aiment plus .

La disparition de son propre père précocement l'avait laissé dans un deuil non résolu et il en avait voulu depuis inconsciemment à ce père disparu trop tôt, haine qu'il projetait maintenant de façon inversée sur ses enfants .



Mais ce sont également dans les symptômes liés aux difficultés de sommeil que les parents viennent souvent consulter.

Des parents par exemple qui avec un enfant de 3 ans venaient consulter car depuis sa naissance leur fils se réveillait chaque nuit toutes les deux heures.

La mère épuisée avait été à l'initiative de la consultation alors que le père semblait résister. En fait j'appris assez rapidement que c'était lui qu'il levait chaque nuit toutes les deux heures afin de préserver sa femme de cette fatigue accumulée. A ma grande surprise il ne s'en plaignait pas et je lui demandais comment il faisait pour pouvoir encore aller travailler alors que ce rythme de réveil tenait plus tôt des tortures que les militaires savaient utiliser de la sorte pour « faire parler » leurs prisonniers. Il me révèle alors qu'il n'en était pas affecté car petit il avait été le « souffre-douleur » de ses frères et sœurs et qu'il avait appris à « résister » .....

Il y a aussi cette mère qui, endeuillée par la disparition de son propre père, qui ne pouvait pas concevoir que son fils puisse vivre sans son grand père, et c'était là sa plus grande tristesse.

Je dus alors lui rappeler que le père de l'enfant, lui, n'était pas mort ; mais cela ne comptait pas pour elle, puisque j'avais entendu que cet enfant avait deux pères : l'un, le père fantasmagorique de son enfant qui comptait le plus en la personne du père décédé de la mère, et l'autre, le vrai père de naissance de son fils qui comptait pour bien autre chose.

Ainsi comment donc le « vrai père » de l'enfant pourrait-il faire fonction paternelle si ce n'est pas lui qui faisait tiers pour la mère ?

Ici donc ni place pour l'enfant de sa propre histoire, ni place pour son père d'un exercice possible de la fonction paternelle.

Vous l'aurez compris, cette mère venait consulter pour ce que je diagnostiquerai ensuite comme une psychose infantile.

Au fond qu'est-ce qu'on entend par fonction paternelle, par autorité parentale, si ce n'est un 'dire que non'.

Mais c'est un « dire que non » d'une forme tout à fait particulière puisque il faut bien qu'un enfant ait pu avoir au moins une fois cette expérience d'être confronté à un père (ou à une fonction paternelle plus exactement) ; quelqu'un(e) qui se retrouve seul face à l'enfant, et qui puisse énoncer ce non en tant qu'auteur. Un non qui est tout à la fois un NON mais aussi le NOM c'est-à-dire un NON qui nomme la place de la différence.

Un « dire que non » bien difficile à énoncer parce qu'il va laisser celui qui exerce la fonction paternelle, en ce moment particulier de son énonciation, dans une totale solitude du fait qu'il devra assumer à cet instant le risque de perdre l'amour de l'enfant et parfois celui du conjoint si il/elle se trouve en désaccord.

Ce point très inconscient existe chez certains pères qui « bradent » leur fonction paternelle en pensant que s'opposer à leur conjoint(e) sur la question de l'autorité sur leurs enfants aurait pour conséquence la perte de son amour.

C'est donc un « dire que non » qui ne s'énonce pas collectivement, un non qui est sans recours, un non d'auteur donc, qui fait que par cet acte de parole à cet instant il n'y a pas de négociation possible, pas de discussion possible et encore moins de petits arrangements avec une quelconque complicité. Si ce non n'a jamais pu être énoncé, prononcé, se dire, alors il n'y aura pas d'autorité.

C'est à ce prix que l'on devient auteur d'autorité, c'est ainsi que peuvent se transmettre les conditions de

l'humanisation auxquelles appartient la loi symbolique.

Vous l'aurez compris, il n'y a pas d'autorité sans que le parent lui-même se trouve soumis à une loi à laquelle nous sommes tous soumis c'est-à-dire celle de la castration, seul référent à partir duquel il peut y avoir *auctoritas*.

Robert Lévy, psychanalyste, président de l'Association Analyse Freudienne

ROBERT LEVY